



## Caution solidaire et dossier de dossier de surendettement

Par **ATINA72**, le **18/07/2015** à **16:31**

bonjour,

nous sommes 2 associés dont la société a été déclarée en liquidation judiciaire simplifiée par le tribunal de commerce le 30/06/2015.

Nous sommes caution solidaire pour les découverts autorisés dans 2 banques, à hauteur de 75 % pour mon associé gérant majoritaire et de 25% pour moi.

Lorsque nous avons complété les documents concernant notre patrimoine pour la banque, j'ai TOUJOURS précisé dessus que j'avais un dossier de surendettement banque de France.

Le mandataire nommé par le juge me dit que ma caution n'est pas valable! de ce fait "la théorie des dominos" peut-elle être appliquée dans notre cas, et faire annuler notre cautionnement solidaire?

merci d'avance de vos conseils

cordialement

atina72